

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 172 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPIY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Georges MAURY - Roger MEI - Danièle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par David YTIER - André BÉRTERO représenté par Joël MANCÉL - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Jules SUSINI - Christian BURLE représenté par Jean-Pierre SERRUS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Monique CORDIER représentée par René BACCINO - Christian DELAVET représenté par Guy ALBERT - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Frédéric DOURNAYAN représenté par Frédéric COLLART - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Régis MARTIN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Marie-France SOURD GULINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Gérard CHENOZ - Gisèle LELOUIS représentée par Loïc BARAT - Laurence LUCCIONI représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Richard MIRON représenté par Michel AZOULAI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Patrick PAPPALARDO représenté par Maxime TOMMASINI - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Jean-Jacques POLITANO représenté par Jean-Christophe GROSSI - René RAIMONDI représenté par Michel AMIEL - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Martine RENAUD - Lionel ROYER-PERREAU représenté par Michèle EMERY - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Philippe DE SAINTDO - Guy TEISSIER représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Yves WIGT représenté par Patrick APPARICIO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Guy BARRET - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel BOULAN - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Robert DAGORNE - Claude FILIPPI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Olivier GUIROU - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI.

Signé le 18 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 9 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FAG 039-2039/17/CM**

**■ Budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2016 et des Etats Spéciaux des Territoires**  
**MET 17/3595/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L.5218-8-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Conseil de Territoire s'est prononcé pour avis sur l'exécution de son Etat Spécial de Territoire au titre de l'exercice 2016. Conformément aux modalités de gestion retenues dans ce 1er exercice, les Etats Spéciaux de Territoire enregistrent uniquement l'exécution budgétaire de la section de fonctionnement, la section d'investissement étant exceptionnellement exécutée au niveau du budget Principal.

Les résultats de l'exercice 2016 du budget Principal de la Métropole, tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Compte Administratif.

Concernant la reprise des résultats de clôture de la gestion 2015, la délibération FAG015-1018/16/CM est venue modifier ces résultats par l'intégration des résultats de clôture de sept syndicats dissouts par arrêté préfectoral depuis la création de la Métropole. Cette délibération a enregistré une inversion dans la reprise du résultat de fonctionnement et d'investissement du syndicat mixte Euro Alpilles.

Ainsi, cette erreur entre les sections d'investissement et de fonctionnement conduit à constater un écart dans la reprise des résultats antérieurs avec ceux intégrés dans la gestion de Monsieur le Receveur des Finances. Il convient de corriger ces écarts, dans la présente délibération, par une mise en conformité des résultats de clôture 2016 avec ceux inscrits dans le Compte de Gestion.

De plus, il convient de présenter l'annexe au Compte Administratif relative à l'utilisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères intitulée « Etat spécial relatif à la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés » prévue dans l'instruction budgétaire M57 qui permet de donner une information analytique complémentaire sur les crédits exécutés au budget pour la gestion des services déchets ne peut être établie que manuellement à partir du budget principal, des Etat spéciaux de territoire et des budgets annexes. Son format n'étant pas compatible avec la maquette budgétaire requise par la Préfecture, il est proposé de la soumettre au conseil de métropole pour approbation.

Le Conseil de la Métropole en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, décide après examen des opérations consignées dans le Compte Administratif précité, de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Budget Primitif, la Décision Modificative n° 1, le Budget Supplémentaire, les Décisions Modificatives n° 2 relatifs à l'exercice 2016.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Signé le 18 Mai 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 9 Juin 2017**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Les Etats Spéciaux de Territoires, sont arrêtés aux montants exécutés suivants :

Etat Spécial du territoire Marseille Provence :

En recettes	82 564 448,91 euros
En dépenses	82 564 448,91 euros
Résultat	0,00 euros

Etat Spécial du territoire du Pays d'Aix :

En recettes	30 219 144,67 euros
En dépenses	30 219 144,67 euros
Résultat	0,00 euros

Etat Spécial du territoire du Pays Salonais :

En recettes	19 157 361,77 euros
En dépenses	19 157 361,77 euros
Résultat	0,00 euros

Etat Spécial du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

En recettes	18 551 370,21 euros
En dépenses	18 551 370,21 euros
Résultat	0,00 euros

Etat Spécial du territoire Istres-Ouest Provence :

En recettes	13 346 716,70 euros
En dépenses	13 346 716,70 euros
Résultat	0,00 euros

Etat Spécial du territoire du Pays de Martigues :

En recettes	9 936 113,26 euros
En dépenses	9 936 113,26 euros
Résultat	0,00 euros

**Article 2 :**

Est donné acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs de l'exercice 2016, documents annexés à la présente délibération et comportant les Comptes Administratifs du budget Principal et des Etats Spéciaux de Territoire

**Article 3 :**

Est constaté une discordance dans la reprise des résultats antérieurs du budget principal avec ceux intégrés dans la gestion du Receveur des Finances et approuve les bons résultats de clôture 2016 par section conformément à ceux inscrits dans le Compte de Gestion :

Déficit de clôture d'investissement 2016 : - 41 389 560,07 euros  
Excédent de clôture de fonctionnement 2016 : 138 579 516,42 euros

**Article 4 :**

Est constaté, pour le Compte Administratif du budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2016 :

En recettes de	2 494 260 462,48 euros
Reprise des résultats antérieurs	12 906 892,72 euros
En dépenses de	2 440 563 265,24 euros
<b>Solde</b>	<b>66 604 089,96 euros</b>

**Article 5:**

Est reconnue la sincérité des restes à réaliser.

**Article 6 :**

Est approuvé l'état annexe au Compte administratif relatif à la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés joint en annexe.

**Article 7:**

Est adopté le présent rapport et sont déclarées tenues pour lues les annexes aux comptes administratifs des budgets annexes susvisés.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget

Jean MONTAGNAC